
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 9 juin 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE et Agnès SIMOND

Absents : Vincent PELLETIER

Procuration : Eric COUDRON à Jacques ROUX, Séverine QUICHOT à Marietta DE WEERT et Anne-Laure DUPASQUIER à Anne CHOUVET

Secrétaire de séance : Marietta DE WEERT

Objet : Demande d'intervention financière – Amendes de police

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire explique que de la commune d'Eyglies souhaite sécuriser plusieurs secteurs de la commune en créant notamment une zone 30, en améliorant la visibilité de la signalisation horizontale dans le secteur du plan d'eau, et en installant des dispositifs de retenue pour sécuriser le carrefour de la route de la Carrière avec le chemin de la Font d'Eyglies.

Le montant total de ces aménagements s'élève à 7 500,00 € HT soit 9 000,00 € TTC.

La commune d'Eyglies sollicite une intervention financière du Département à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles, soit 3 750,00 € au titre des Amendes de police.

Le plan de financement espéré est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes		
Création d'une zone 30	2 000,00 €	Département	50 %	3 750,00 €
Signalisation horizontale plan d'eau	1 000,00 €	Autofinancement : Commune d'Eygliers	50 %	3 750,00 €
Dispositifs de retenue chemin Font d'Eygliers	4 500,00 €			
Montant total HT	7 500,00 €	Montant total HT		7 500,00 €
TVA 20 %	1 500,00 €	TVA 20 %		1 500,00 €
Montant total TTC	9 000,00 €	Montant total TTC		9 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** l'exposé de Madame le Maire,
- **Sollicite** les subventions les plus élevées possibles auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des Amendes de police comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

